



2^{ème} trimestre 2016

Comportements de paiement
des entreprises en France et
en Europe

A PROPOS D'ALTARES > www.altares.com

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares a pour mission de valoriser le capital Data de ses clients, en transformant leur patrimoine informationnel en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, le Groupe apporte aux décideurs une vision prospective et contextualisée des enjeux business de la nouvelle économie.

Dans un monde en mutation, mondialisation, cloud, big data, open data... Altares collecte, agrège, analyse, enrichit et structure les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises. Le Groupe aide ainsi ses clients à faire de leurs données un levier de croissance.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1^{er} réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 250 millions d'entreprises dans 220 pays.

Altares produit trimestriellement des études de référence sur « les défaillances d'entreprises » et les « retards de paiement ».

Le groupe compte 300 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros.

Altares propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles liés aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2006
- les retards de paiement en Europe

Pour chacun de ces thèmes, Altares publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance. Ces analyses sont consultables en ligne, sur le site www.altares.com et peuvent être téléchargées au format PDF.

DATE DE PUBLICATION : MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

ALTARES

55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altares.com

Tél : 01 41 37 51 00 – Fax : 01 41 37 50 01
www.altares.com

Directeur des études
Thierry Millon
Tél : 04 72 65 15 51

RELATIONS PRESSE :

VP COMMUNICATION

Véronique Pouzeratte
vpouzeratte@vp-communication.com
111, Avenue Victor Hugo • 75 116 Paris
Tél : 06 81 29 81 90
www.vp-communication.com

ALTARES PRÉSENTE SON ÉTUDE SUR LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE ET EN EUROPE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

Retards de paiement France : 12,2 jours au 2^{ème} trimestre 2016 contre 13,6 jours un an plus tôt.

- La détente est sensible chez les PME françaises de plus de 10 salariés, tandis que les TPE peinent à régler leurs factures.
- Le bâtiment consolide sa place de meilleur payeur.
- Le secteur public réduit significativement ses retards de paiement, à l'exception des grands établissements publics et des services de l'État.
- En Europe, les décalages de règlement retombent à 13,5 jours, au plus bas depuis quatre ans.

Nanterre, le 06 septembre 2016 – Altares, acteur de premier plan de la Data Economy, membre du réseau Dun&Bradstreet, 1^{er} réseau international d'informations BtoB, présente son étude trimestrielle sur les comportements de paiement des entreprises en France et en Europe au cours du 2^{ème} trimestre 2016.

Il y a un an, les retards de règlement avaient brutalement dérapé en France pour approcher 14 jours en moyenne en fin de 1^{er} semestre 2015. Depuis, la situation se détend progressivement et les décalages de paiement se rapprochent de 12 jours.

L'amélioration s'accélère également en Europe, dont le retard moyen était repassé en ce début d'année sous le seuil des 14 jours pour la première fois depuis trois ans. A 13,5 jours désormais, les reports de règlements sont comparables à ceux calculés à l'été 2012. Si l'Allemagne demeure exemplaire, l'Espagne signe sa meilleure performance sur dix ans à 14 jours en moyenne trimestrielle, très loin des 22 jours relevés en 2010.

Les délais de paiement, un facteur de risque toujours élevé !

« L'analyse Altares des balances âgées des entreprises sur ce deuxième trimestre 2016 confirme la réalité de la reprise en France et chez ses voisins européens, en particulier l'Espagne. Les comportements de paiement se détendent sensiblement. » relève Thierry Millon, Directeur des études d'Altares.

« Mais si le début d'année a été dynamique, la croissance a ralenti en Europe d'avril à juin et fait du surplace en France. Pour les entreprises, le scénario de business reste donc confus, situation ne permettant pas d'envisager une accélération des paiements interentreprises en Europe. Le trimestre en cours donne même quelques signes de tensions que septembre corrigera difficilement. Les délais



NANTERRE, LE MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

de paiement vont donc rester un facteur de risque très sérieux sur les relations d'affaires domestiques comme internationales.

Pourtant, certains fournisseurs manquent encore de vigilance quant au suivi des paiements des factures, et d'autres hésitent à relancer leurs clients retardataires de peur de les perdre. Dans les deux cas, la trésorerie du fournisseur est fragilisée et quelques fois de façon irrémédiable. En effet, les clients en retard de paiement depuis plus de trente jours ont six fois plus de risque de défaillir qu'une entreprise comparable qui paye à l'heure. Dans cette hypothèse, le retard de paiement se transformera en créance irrécouvrable et placera le fournisseur dans une situation financière parfois insurmontable, d'autant plus si sa marge commerciale est réduite.

De la qualité de la prospection au traitement de la commande jusqu'au recouvrement approprié des factures associées, il convient d'être rigoureux dans toute la chaîne de la relation client pour sécuriser puis développer ses affaires. » conclut Thierry Millon.

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT PRIVÉ / PUBLIC EN FRANCE

De façon globale, les retards de paiement ont tendance à reculer en France (12,2 jours en T2 contre 12,6 en T1 et 13,6 un an plus tôt) sous l'effet conjugué d'un meilleur comportement à échéance (38,7% de paiements effectués à l'heure contre 38,1% il y a trois mois) mais aussi d'une sensible diminution des grands décalages supérieurs à 30 jours (6,8% en T2 contre 7,8% en T1).

« Si la croissance joue encore aux montagnes russes, les commandes rentrent de façon plus régulière ; les besoins en fonds de roulement s'assouplissent libérant du cash. » observe Thierry Millon.

Dans le secteur privé, les retards de paiement se stabilisent dans les sociétés commerciales (12,5 jours) mais s'allongent d'une journée chez les artisans-commerçants (12,3 jours). Plus précisément, des tensions apparaissent pour les plus petits acteurs, ceux de moins de 3 salariés, qu'ils soient sous forme d'entreprises individuelles (12,6 jours) ou de sociétés (13,2 jours) ; les décalages de règlement augmentent d'une journée. Il en est de même dans le monde associatif où les plus petites structures dérapent également d'une journée (13,8 jours).

« Pour ces petits employeurs très sensibles à la consommation des ménages, un ralentissement des dépenses impacte immédiatement les trésoreries. » souligne Thierry Millon.

A fin juin, près de 9% d'entre eux (contre moins de 7% en moyenne toute taille) règlent leurs factures avec un retard supérieur à 30 jours.

En revanche, la situation s'éclaircit pour les PME de 10 à 249 salariés ; le retard moyen se réduit d'une demi-journée (12,8 jours). Les comportements de paiement ne s'améliorent pas dans les ETI de plus de 500 salariés dont le retard moyen se situe à 15,1 jours en T2 contre 14,9 en T1.

Dans le secteur public, les retards de paiement restent également élevés dans les organisations de plus de 500 collaborateurs. Ils se stabilisent à 14,8 jours pour les EPIC et augmentent à 17,6 jours (contre 17,2 jours en T1) pour les établissements publics administratifs (EPA) comme pour les services de l'État.

En dépit des dérapages observés chez les grands acteurs de l'Administration, l'ensemble du secteur public affiche une sensible amélioration des comportements de paiement. En moyenne, les reports de paiement sont ramenés de 13 à 12,1 jours pour les EPIC, de 14,8 à 14,2 jours pour les services de l'État et de 9,8 à 8,8 jours pour les EPA.

NANTERRE, LE MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

De plus, les grands décalages de paiement du public sont généralement moins fréquents que dans le privé. Ainsi, alors que le taux de report des règlements au-delà de 30 jours se situe à 6,8% pour les sociétés commerciales, il tombe à 4,3% pour les EPIC et 3,3% pour les EPA.

Les collectivités territoriales offrent une lecture particulière des habitudes de paiement. La proportion des grands retards est peu importante (2,8%) et le délai moyen de report tombe sous les 8 jours, en recul de près d'une journée par rapport au 1^{er} trimestre. Ces bons chiffres masquent toutefois une forte disparité de règlement ; les retards de règlement vont du simple au double, de 7 jours à 14 jours, selon qu'il s'agisse d'une petite ou d'une grande collectivité.

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT PRIVE/PUBLIC AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

CATÉGORIE JURIDIQUE	JOURS DE RETARD		% JOURS DE RETARD > 30 JOURS	
	2016 T1	2016 T2	2016 T1	2016 T2
Entrepreneur individuel	11,3	12,3	7,5%	8,3%
Société commerciale	12,3	12,5	6,4%	6,8%
Association loi 1901 ou assimilé	11,6	11,6	5,7%	5,7%
Personne morale de droit public soumise au droit commercial	13,0	12,1	5,5%	4,3%
Établissement public administratif	9,8	8,8	3,5%	3,3%
Collectivité territoriale	8,7	7,8	3,3%	2,8%
Administration de l'État	14,8	14,2	7,0%	6,3%
Ensemble	12,6	12,2	7,8%	6,8%

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FRANCE

Le bâtiment consolide sa place de meilleur payeur. Plus d'un entrepreneur sur deux (54,3%) règlent leurs factures sans aucun retard, c'est 15% de plus que la moyenne toute activité confondue (38,7%). Le secteur affiche ainsi un retard moyen de 9 jours tiré par les activités de second œuvre, tandis que les décalages sont de 12 jours en maçonnerie générale et un peu plus de 13 jours pour la construction de maisons individuelles.

Les comportements de paiement s'améliorent dans l'immobilier mais seulement 36% entreprises règlent leurs factures à l'heure et plus d'une sur dix les reportent d'au moins 30 jours après l'échéance. Dans ces conditions, le retard moyen demeure élevé, au-delà de 16 jours.

Le commerce de détail accuse une dégradation sensible des habitudes de paiement. A peine plus de 38% des détaillants payent leurs factures sans retard, c'est 2% de moins qu'en début d'année. Désormais, plus de 8% des

NANTERRE, LE MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

entreprises reportent leurs règlements de plus de 30 jours. En trois mois, le retard moyen est passé de 11,7 à 13,2 jours. Le décalage est supérieur à 21 jours dans l'alimentation générale ou 19 jours dans l'habillement mais se maintient aux environs de 9 jours dans le meuble.

La situation est mieux orientée dans le B2B mais encore moins de 30% des grossistes payent leurs factures à l'échéance, pour un retard moyen à 12,8 jours. Si le commerce interentreprises de matériel agricole affiche un décalage moyen de moins de 9 jours, celui de l'habillement et la chaussure se situe à 20 jours.

L'industrie manufacturière confirme les bonnes tendances observées à la fois en B2B et sur les PME. Le taux de payeurs à terme gagne 2% ce trimestre mais demeure juste sous 32%. Par ailleurs, moins de 5% des industriels reportent leurs règlements de plus de 30 jours et le retard moyen diminue à 10,6 jours. Plusieurs activités présentent des retards bien inférieurs à la moyenne tels que l'imprimerie de labeur ou le meuble (8 jours), la mécanique industrielle (9 jours) tandis que la récupération de déchets triés affiche 15 jours.

Dans les **services aux entreprises**, près d'une entreprise sur trois règle ses factures sans retard mais contrairement à l'industrie manufacturière, 8% reportent le règlement de plus de 30 jours pour un retard moyen désormais de 14 jours. Si les activités de conseils fixent leurs retards à 11 jours en moyenne, celles de sécurité privée se situent au-delà de 26 jours.

Les retards de paiement se stabilisent sous 14 jours dans les **Services informatiques & édition de logiciels** et s'améliorent légèrement sous 16 jours dans les autres **activités information & communication**.

Dans le **transport routier de marchandises** le retard moyen stable à 15 jours masque une augmentation des grands retards. En effet, la proportion de paiements ponctuels augmente (26,6% en T2 contre 25,1% en T1) mais celle des retards supérieurs à 30 jours également (8,3% contre 7,8% en T1). Dans les autres activités de transport, les comportements de paiement se tendent (16,2 jours contre 15,3 jours en T1) ; le retard moyen est même voisin de 19 jours dans les activités de taxis et d'affrètement & organisation des transports.

Les services à destination des particuliers concentrent les tensions les plus marquées. Le retard moyen augmente de 3 jours dans les activités de coiffure, soins de beauté, entretien corporel et atteint 19,5 jours. La restauration est également mal orientée avec des retards qui s'allongent de 2 jours au-delà de 19 jours dans la restauration traditionnelle comme rapide. Dans ces conditions, désormais plus de 10% des coiffeurs & soins de beauté (14,6%) et restaurateurs (13,1%) règlent leurs fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours.

Dans l'**agriculture**, les paiements se dégradent dans l'élevage. 38% des éleveurs contre 39,2% trois mois plus tôt parviennent à régler leurs factures à l'heure et 13% les reportent de plus de 30 jours. Le retard moyen constaté dépasse désormais 18 jours.

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT EN EUROPE

En Europe, le deuxième trimestre confirme l'amélioration amorcée en début d'année. Pour la première fois depuis mars 2013, le retard moyen de règlement revenait juste sous le seuil des 14 jours lors de trois premiers mois 2016 ; il diminue encore d'une demi-journée à 13,5.

La détente la plus sensible est à mettre à l'actif de **l'Espagne** dont le retard moyen atteint un plus bas depuis dix ans, à peine au-dessus de 14 jours. La dynamique est forte, le pays a réduit ses retards de plus de 2 jours en

NANTERRE, LE MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

moins d'un an. Certes le délai contractuel moyen généralement pratiqué est encore supérieur à 90 jours mais près d'une entreprise sur deux (47,6%) respecte ce délai. Point noir, les longs retards demeurent fréquents ; plus d'une entreprise espagnole sur dix reportent leurs paiements de plus de 30 jours.

L'Allemagne est l'autre pays qui tire la performance européenne. Si les comportements de paiement s'améliorent peu, c'est qu'ils sont déjà particulièrement vertueux ; près de 72% des entreprises règlent leurs factures à l'heure et à peine plus d'1% les reportent de plus de 30 jours. Le retard moyen se maintient aux environs de 6 jours.

En Belgique et en Grande-Bretagne, les comportements de paiement évoluent peu à respectivement 12,5 et 15,7 jours de retard. Si les entreprises belges offrent des performances comparables à celles observées en France, les britanniques en revanche présentent des habitudes de règlement plus dégradées ; seules 60% des entreprises d'outre-manche règlent leurs factures avec des retards de moins de 15 jours, c'est 12% de moins que la moyenne européenne.

Mais c'est **en Italie et au Portugal** que les retards de paiement sont les plus fréquents et les plus longs. Environ 15% des entreprises italiennes et 18% des portugaises reportent le règlement des factures de plus de 30 jours. À des délais de règlement encore très souvent supérieurs à 90 jours, le fournisseur devra prévoir en moyenne 19 jours de plus sur ses opérations commerciales en Italie et 26 jours de plus au Portugal.

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Paiements sans retard	71,7%	37,3%	47,6%	38,7%	37,4%	49,5%	20,8%	30,9%	43,1%
Retards de 1 à 15 jours	19,8%	30,9%	26,6%	33,7%	26,6%	33,3%	27,3%	29,0%	28,4%
Retards de 16 à 30 jours	7,3%	24,9%	15,7%	20,7%	21,2%	14,2%	33,8%	30,7%	19,8%
Retards > à 30 jours	1,2%	7,0%	10,2%	6,8%	14,8%	3,1%	18,1%	9,4%	8,8%
Nombre de jours	6,2	12,5	14,1	12,2	19,0	7,7	26,0	15,7	13,5

PARTIE 1

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE

LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

9

- 9 Comportements de paiement des entreprises françaises par trimestre
- 10 Jours de retard de paiement selon la catégorie juridique et la taille au cours des trimestres 2016 T1 et 2016 T2
Pourcentage d'organisations réglant avec des retards de plus de 30 jours
au cours des trimestres 2016 T1 et 2016 T2
- 11 Comportements de paiement des entreprises françaises par activité au cours des trimestres 2016 T1 et 2016 T2
- 12 Comportements de paiement des entreprises françaises par région au cours des trimestres 2016 T1 et 2016 T2
- 13 Carte des comportements de paiement des entreprises françaises par région au 2^{ème} trimestre 2016

PARTIE 2

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE

LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

15

- 15 Comportements de paiement des entreprises européennes au 2^{ème} trimestre 2016
Comportements de paiement des entreprises européennes au 1^{er} trimestre 2016
- 16 Évolution des jours de retard de paiement des entreprises en Europe du 3^{ème} trimestre 2012 au 2^{ème} trimestre 2016
Courbe d'évolution des retards de paiement des entreprises en Europe depuis 10 ans
- 17 Carte des comportements de paiement des entreprises en Europe au 2^{ème} trimestre 2016
- 18 Comparaison des délais moyens de règlement en Europe au 2^{ème} trimestre 2016

MÉTHODOLOGIE

19

PARTIE 1

STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES PAR TRIMESTRE

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)										
Paiements sans retard	39,0%	38,7%	36,9%	38,3%	36,8%	36,5%	36,2%	39,0%	38,1%	38,7%
Entre 1 et 15 jours	34,2%	34,1%	34,0%	31,4%	31,9%	32,1%	33,2%	31,5%	34,7%	33,7%
Entre 16 et 30 jours	20,6%	20,9%	22,5%	23,1%	23,7%	23,4%	23,1%	22,1%	19,3%	20,7%
Supérieur à 30 jours	6,3%	6,2%	6,7%	7,2%	7,6%	8,0%	7,5%	7,5%	7,8%	6,8%
(exprimés en jours de retard)										
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	11,8	11,8	12,5	12,8	13,3	13,6	13,2	12,9	12,6	12,2
Retard de paiement constaté (moyenne en jours calculée à partir du 1 ^{er} jour de retard)	19,3	19,2	19,7	20,8	21,1	21,5	20,8	21,1	20,9	20,2

JOURS DE RETARD DE PAIEMENT SELON LA CATÉGORIE JURIDIQUE ET LA TAILLE

TRANCHES DE SALARIÉS	CATÉGORIES JURIDIQUE / TRIMESTRES													
	Entrepreneur individuel		Société commerciale		Association loi 1901 ou assimilé		Personne morale de droit public soumise au droit commercial		Administration de l'état		Collectivité territoriale		Établissement public administratif	
	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016
moins de 3 salariés	11,6	12,6	12,4	13,2	12,9	13,8	14,6	13,6	NA	NA	8,5	7,8	9,8	9,6
3 à 5 salariés	10,0	10,6	11,8	12,0	10,2	10,3	12,1	13,2	NA	NA	7,5	7,1	8,9	8,1
6 à 9 salariés	10,5	11,0	11,6	11,6	10,9	10,8	9,9	11,6	NA	NA	7,5	7,1	8,5	7,6
10 à 19 salariés	11,0	11,6	12,3	12,0	10,5	10,3	10,6	10,8	NA	NA	7,9	7,0	8,6	7,5
20 à 49 salariés	13,4	13,9	13,0	12,4	11,2	10,8	13,0	12,0	16,2	12,9	9,4	7,9	9,9	8,7
50 à 99 salariés	NA	NA	13,5	13,1	11,6	10,8	15,1	13,2	13,2	11,7	10,4	8,6	10,6	8,9
100 à 199 salariés	NA	NA	13,7	13,4	11,4	10,2	14,0	10,0	12,9	12,1	12,0	9,9	10,8	9,5
200 à 249 salariés	NA	NA	13,7	13,3	12,7	11,7	12,8	11,6	12,6	12,8	12,1	10,1	12,9	11,4
250 à 499 salariés	NA	NA	14,4	14,5	11,8	10,6	14,6	12,6	15,9	14,6	14,8	12,5	13,8	12,1
500 salariés et plus	NA	NA	14,9	15,1	11,9	11,2	14,8	14,8	17,2	17,6	16,3	14,3	17,2	17,6
Ensemble	11,3	12,3	12,3	12,5	11,6	11,6	13,0	12,1	14,8	14,2	8,7	7,8	9,8	8,8

POURCENTAGE D'ORGANISATIONS RÈGLANT AVEC DES RETARDS DE PLUS DE 30 JOURS

TRANCHES DE SALARIÉS	CATÉGORIES JURIDIQUE / TRIMESTRES													
	Entrepreneur individuel		Société commerciale		Association loi 1901 ou assimilé		Personne morale de droit public soumise au droit commercial		Administration de l'état		Collectivité territoriale		Établissement public administratif	
	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016
moins de 3 salariés	7,9%	8,7%	7,9%	8,6%	8,4%	9,0%	8,2%	6,1%	NA	NA	5,1%	4,5%	4,3%	4,5%
3 à 5 salariés	5,7%	6,3%	6,6%	7,1%	4,8%	4,8%	7,8%	9,3%	NA	NA	4,0%	3,7%	3,9%	3,5%
6 à 9 salariés	5,5%	6,2%	5,9%	6,3%	4,8%	4,6%	2,9%	3,2%	NA	NA	3,3%	3,2%	3,1%	3,3%
10 à 19 salariés	5,6%	6,0%	5,6%	6,0%	4,5%	4,4%	2,2%	3,5%	NA	NA	2,6%	2,3%	2,7%	2,3%
20 à 49 salariés	6,8%	7,9%	5,0%	5,0%	4,5%	4,5%	6,3%	4,1%	11,2%	7,7%	2,9%	2,0%	3,4%	3,4%
50 à 99 salariés	NA	NA	4,1%	4,3%	4,2%	4,2%	9,7%	6,1%	5,3%	3,7%	2,8%	1,8%	3,6%	2,7%
100 à 199 salariés	NA	NA	3,6%	4,1%	3,3%	2,9%	5,1%	1,6%	5,5%	4,5%	3,6%	2,5%	2,8%	2,8%
200 à 249 salariés	NA	NA	3,1%	3,6%	3,4%	3,3%	5,0%	5,1%	3,0%	4,6%	0,9%	1,1%	3,8%	3,3%
250 à 499 salariés	NA	NA	3,2%	4,1%	3,1%	2,4%	4,0%	5,2%	8,3%	5,5%	6,2%	4,5%	3,6%	3,2%
500 salariés et plus	NA	NA	2,6%	3,1%	0,3%	0,8%	4,4%	3,1%	8,3%	9,0%	4,7%	4,3%	4,4%	3,9%
Ensemble	7,5%	8,3%	6,4%	6,8%	5,7%	5,7%	5,5%	4,3%	7,0%	6,3%	3,3%	2,8%	3,5%	3,3%

COMPOTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉS	Paiements sans retard		Retards < à 30 jours		Retards > à 30 jours		Retards en jours	
	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016
AGRICULTURE	42,9%	43,0%	47,8%	47,3%	9,3%	9,8%	14,0	14,6
Chasse, pêche, forêt	47,8%	49,6%	45,9%	43,3%	6,3%	7,1%	11,4	11,9
Culture	45,0%	45,9%	47,9%	46,4%	7,1%	7,7%	11,8	12,3
Élevage	39,2%	38,0%	47,8%	49,1%	13,0%	12,9%	17,5	18,2
CONSTRUCTION	48,7%	51,8%	45,4%	42,3%	5,9%	5,9%	10,3	10,1
Bâtiment	51,5%	54,3%	43,6%	40,5%	4,9%	5,1%	9,1	9,0
Immobilier	32,3%	35,9%	56,0%	53,3%	11,7%	10,7%	17,1	16,5
COMMERCE	36,9%	36,3%	56,8%	56,4%	6,3%	7,3%	11,8	12,7
Commerce & réparation de véhicules	44,6%	43,7%	49,5%	49,9%	6,0%	6,4%	10,8	11,4
Commerce de détail	40,3%	38,4%	53,0%	53,4%	6,7%	8,2%	11,7	13,2
Commerce interentreprises	27,6%	29,2%	66,3%	64,2%	6,0%	6,6%	12,6	12,8
INDUSTRIE	29,8%	31,3%	65,5%	63,6%	4,8%	5,0%	11,1	10,9
Industrie agroalimentaire	29,1%	27,6%	65,0%	65,5%	5,9%	6,8%	12,6	13,4
Industrie hors agroalimentaire	29,9%	31,9%	65,5%	63,3%	4,6%	4,8%	10,8	10,6
INFORMATION & COMMUNICATION	25,6%	26,6%	66,6%	65,6%	7,8%	7,8%	14,7	14,4
Services informatiques & édition de logiciels	26,1%	26,9%	66,9%	66,1%	7,0%	7,0%	13,8	13,7
Autres activités information & communication	24,8%	26,1%	66,0%	64,8%	9,2%	9,1%	16,1	15,6
TRANSPORT & LOGISTIQUE	23,4%	23,9%	68,8%	67,7%	7,7%	8,4%	15,1	15,5
Transport routier de marchandises	25,1%	26,6%	67,1%	65,2%	7,8%	8,3%	15,0	15,0
Autres activités de transport	21,3%	20,7%	71,0%	70,7%	7,7%	8,6%	15,3	16,2
ACTIVITÉS FINANCIÈRES & D'ASSURANCE	39,4%	40,3%	54,4%	53,1%	6,3%	6,6%	11,7	12,1
SERVICES AUX ENTREPRISES	32,3%	32,6%	60,1%	59,4%	7,6%	8,0%	13,6	14,0
Activités scientifiques & techniques	32,7%	32,9%	59,8%	59,3%	7,5%	7,8%	13,4	13,8
Services administratifs aux entreprises	31,7%	32,2%	60,5%	59,5%	7,7%	8,3%	14,0	14,4
SERVICES AUX PARTICULIERS	43,2%	42,7%	47,3%	46,6%	9,5%	10,7%	13,7	15,5
Activités de réparation	50,1%	51,5%	43,4%	41,1%	6,5%	7,4%	10,7	11,5
Coiffeurs, soins de beauté et corporels	41,1%	38,8%	46,2%	46,6%	12,7%	14,6%	16,6	19,5
Autres services à la personne	37,9%	37,1%	52,8%	52,9%	9,3%	10,0%	14,1	15,4
HEBERGEMENT, RESTAURATION, DÉBITS DE BOISSON	31,3%	30,9%	58,6%	58,0%	10,0%	11,0%	15,8	17,1
Hébergement	30,4%	32,0%	62,0%	59,9%	7,6%	8,1%	14,0	14,3
Restauration	29,5%	27,9%	58,9%	59,0%	11,6%	13,1%	17,3	19,3
Débits de boissons	48,5%	43,9%	41,3%	44,9%	10,3%	11,2%	13,3	15,8
AUTRES ACTIVITÉS	36,0%	37,4%	58,7%	57,2%	5,4%	5,4%	11,1	10,9
Santé humaine & action sociale	36,8%	36,9%	57,4%	57,0%	5,8%	6,1%	11,8	11,9
Activités récréatives	35,2%	34,7%	56,7%	56,5%	8,1%	8,8%	13,9	14,7
Enseignement	31,3%	34,9%	63,6%	59,7%	5,1%	5,3%	11,3	10,8
Administration	37,3%	40,1%	59,1%	56,7%	3,6%	3,2%	9,3	8,5
Autres activités	37,7%	37,7%	55,9%	55,9%	6,4%	6,4%	11,8	12,1
ENSEMBLE DES ACTIVITÉS	38,1%	38,7%	54,1%	54,4%	7,8%	6,8%	12,6	12,2

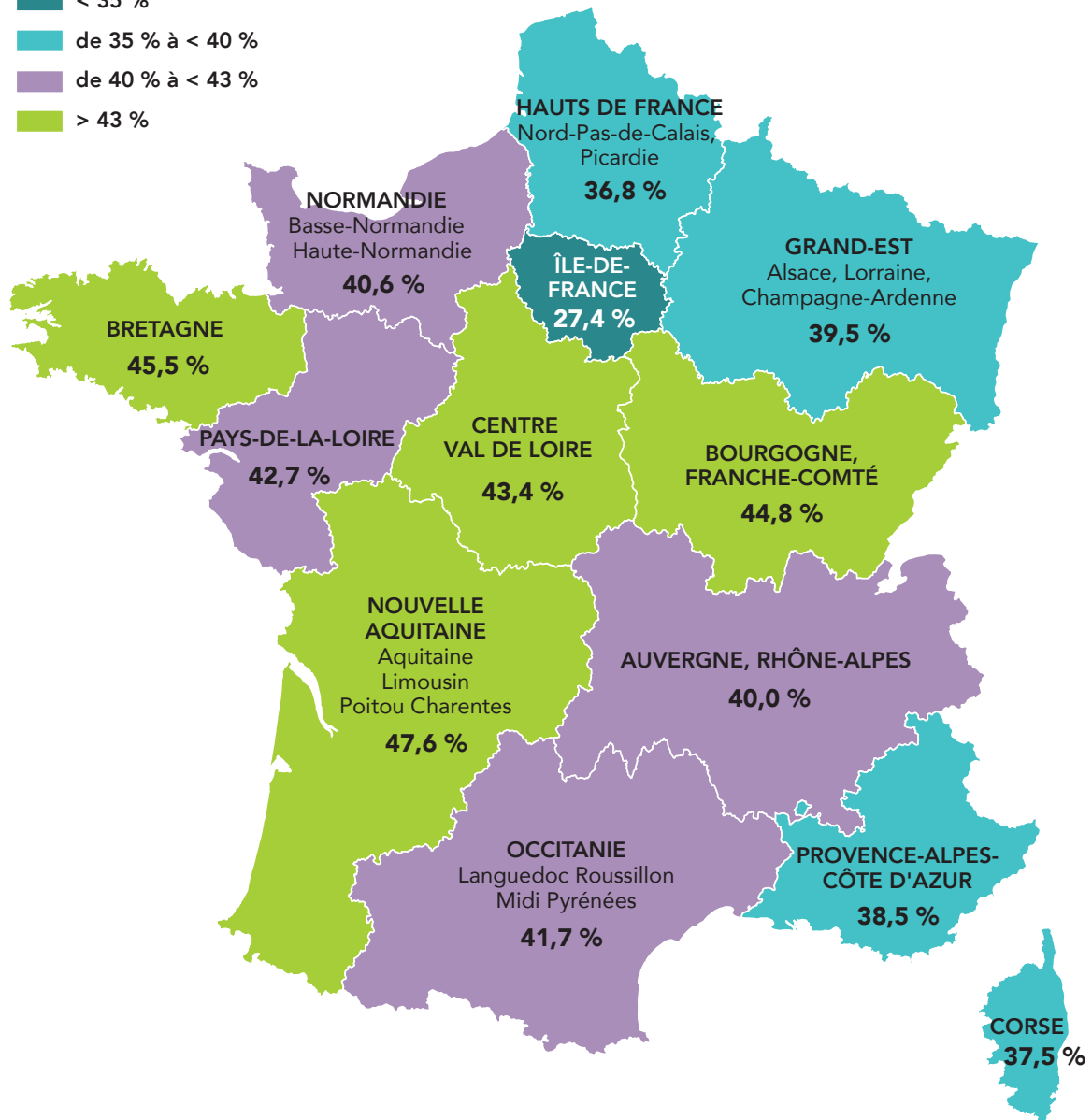
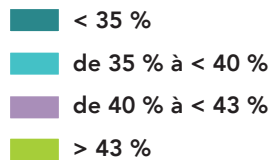
COMPOTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES PAR RÉGION

RÉGIONS	Paiements sans retard		Retards < à 30 jours		Retards > à 30 jours		Retards en jours	
	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016	T1 2016	T2 2016
GRAND EST	37,9%	39,5%	55,6%	53,7%	6,5%	6,8%	11,9	12,0
Alsace	35,3%	57,5%	58,5%	32,3%	6,2%	10,2%	12,1	12,0
Lorraine	41,3%	64,3%	53,4%	27,1%	5,3%	8,6%	10,4	10,5
Champagne-Ardenne	37,9%	58,4%	54,5%	30,2%	7,6%	11,5%	12,8	12,9
NOUVELLE AQUITAINE	45,6%	47,6%	49,6%	47,3%	4,8%	5,2%	9,6	9,5
Aquitaine	44,1%	67,4%	50,9%	24,7%	5,1%	7,9%	10,1	10,0
Limousin	49,8%	74,1%	45,9%	19,5%	4,4%	6,4%	8,5	8,4
Poitou-Charentes	47,0%	70,7%	48,5%	22,2%	4,4%	7,2%	9,1	9,1
AUVERGNE — RHÔNE-ALPES	39,0%	40,0%	54,9%	53,6%	6,1%	6,3%	11,4	11,6
Auvergne	41,7%	61,9%	50,6%	27,1%	7,7%	11,0%	12,4	12,5
Rhône-Alpes	38,4%	60,2%	55,9%	30,5%	5,7%	9,3%	11,2	11,4
BRETAGNE	43,7%	45,5%	52,0%	50,1%	4,3%	4,4%	9,3	9,0
BOURGOGNE — FRANCHE-COMTÉ	43,2%	44,8%	51,6%	49,6%	5,2%	5,6%	10,1	10,3
Bourgogne	43,3%	65,5%	51,8%	26,7%	5,0%	7,8%	10,0	10,1
Franche-Comté	43,0%	66,1%	51,5%	25,1%	5,5%	8,7%	10,4	10,5
CENTRE - VAL DE LOIRE	42,4%	43,4%	52,5%	51,2%	5,1%	5,4%	10,1	10,3
CORSE	36,4%	37,5%	55,6%	54,1%	8,0%	8,4%	13,3	14,1
ÎLE-DE-FRANCE	27,1%	27,4%	64,1%	63,4%	8,8%	9,2%	15,3	15,7
OCCITANIE	41,1%	41,7%	52,5%	51,4%	6,4%	6,9%	11,6	12,1
Languedoc	39,3%	58,0%	53,3%	30,5%	7,5%	11,5%	12,7	13,4
Midi-Pyrénées	42,8%	61,7%	51,8%	29,6%	5,5%	8,7%	10,6	11,0
HAUTS DE FRANCE	35,4%	36,8%	58,0%	56,3%	6,6%	6,9%	12,4	12,4
Nord-Pas-de-Calais	34,1%	54,4%	59,1%	34,7%	6,7%	10,9%	12,6	12,7
Picardie	37,8%	60,3%	55,9%	29,5%	6,3%	10,1%	11,9	11,9
PAYS DE LA LOIRE	42%	43%	54%	52%	5%	5%	9,6	9,8
NORMANDIE	39%	41%	55%	53%	6%	6%	11,0	10,9
Basse-Normandie	42,8%	66,7%	52,1%	25,5%	5,1%	7,8%	10,1	9,9
Haute-Normandie	35,5%	57,5%	58,2%	32,5%	6,3%	10,0%	11,9	11,8
PROVENCE — ALPES CÔTE-D'AZUR	37,6%	38,5%	55,1%	53,6%	7,3%	7,9%	12,8	13,2
DOM ET ÉTRANGER	38,4%	39,9%	50,8%	49,1%	10,8%	11,0%	19,3	21,1
TOTAL FRANCE	38,1%	38,7%	54,1%	54,4%	7,8%	6,8%	12,6	12,2

CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE PAR RÉGION
AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

source Altares

Paielements effectués sans retard



PARTIE 2

STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	IRLANDE	ITALIE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	EUROPE
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)										
Paiements sans retard	71,7%	37,3%	47,6%	38,7%	27,9%	37,4%	49,5%	20,8%	30,9%	43,1%
Entre 1 et 15 jours	19,8%	30,9%	26,6%	33,7%	31,7%	26,6%	33,3%	27,3%	29,0%	28,4%
Entre 16 et 30 jours	7,3%	24,9%	15,7%	20,7%	29,2%	21,2%	14,2%	33,8%	30,7%	19,8%
Supérieur à 30 jours	1,2%	7,0%	10,2%	6,8%	11,2%	14,8%	3,1%	18,1%	9,4%	8,8%
(exprimés en jours de retard)										
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	6,2	12,5	14,1	12,2	17,6	19,0	7,7	26,0	15,7	13,5

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 1^{ER} TRIMESTRE 2016

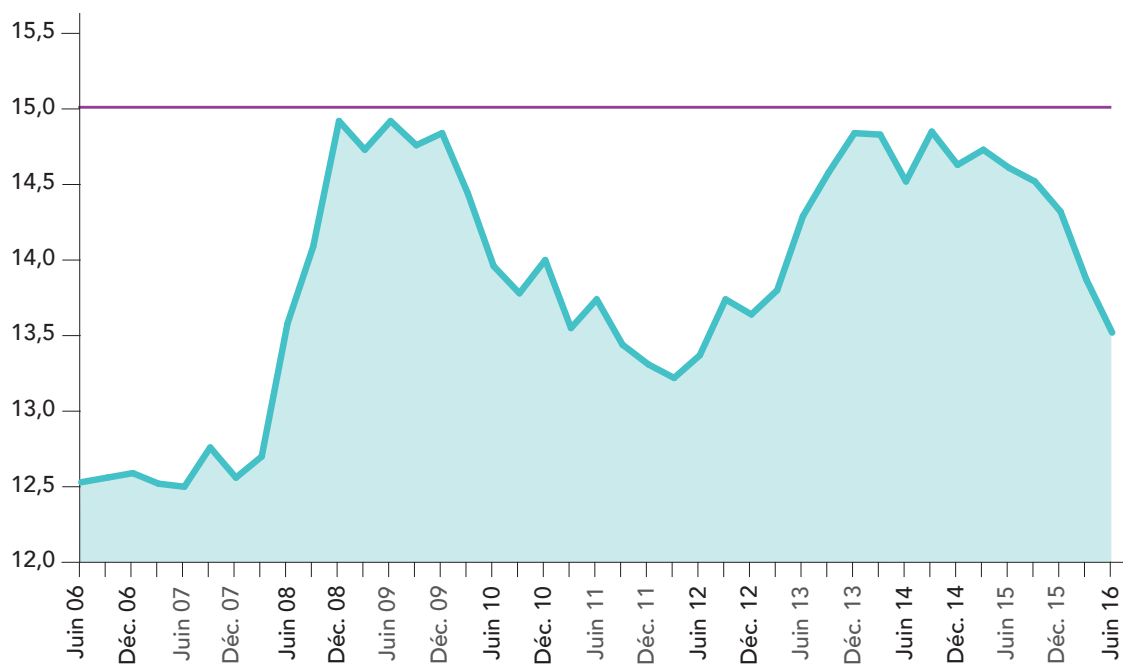
TRANCHES DE JOURS DE RETARD	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	IRLANDE	ITALIE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	EUROPE
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)										
Paiements sans retard	71,5%	38,5%	47,2%	38,1%	29,2%	37,0%	54,4%	20,8%	30,7%	42,8%
Entre 1 et 15 jours	19,3%	29,5%	26,9%	34,7%	31,3%	26,5%	26,0%	26,7%	29,0%	27,9%
Entre 16 et 30 jours	7,8%	24,9%	16,2%	19,3%	28,9%	21,3%	15,7%	33,3%	30,8%	20,2%
Supérieur à 30 jours	1,4%	7,1%	9,7%	7,8%	10,6%	15,2%	3,9%	19,2%	9,5%	9,2%
(exprimés en jours de retard)										
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	6,6	12,5	14,8	12,6	17,0	19,4	8,2	27,0	15,8	13,9

ÉVOLUTION DES JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE
DU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2012 AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

	Sept. 2012	Déc. 2012	Mars 2013	Juin 2013	Sept. 2013	Déc. 2013	Mars 2014	Juin 2014	Sept. 2014	Déc. 2014	Mars 2015	Juin 2015	Sept. 2015	Déc. 2015	Mars 2016	Juin 2016
Allemagne	6,2	6,0	6,1	6,2	6,2	6,2	6,4	6,4	6,3	5,7	5,8	6,1	6,3	6,5	6,6	6,2
Belgique	11,0	11,1	11,1	10,9	11,0	10,9	11,2	11,4	12,1	12,2	12,5	12,2	12,5	12,5	12,5	12,5
Espagne	19,6	19,5	18,7	18,3	17,7	17,9	18,3	16,8	17,0	17,8	16,4	16,6	16,2	16,6	14,8	14,1
France	11,8	12,1	12,3	12,0	12,1	11,9	11,9	11,8	12,5	12,8	13,3	13,6	13,2	12,9	12,6	12,2
Irlande	17,1	16,6	16,8	17,2	17,6	18,5	18,6	18,0	17,2	17,1	17,2	17,4	17,1	16,8	17,0	17,6
Italie	17,6	17,9	18,8	20,3	20,9	21,2	21,6	20,9	21,1	20,8	20,7	20,2	19,9	19,7	19,4	19,0
Pays-Bas	8,5	8,5	8,1	9,1	9,6	9,4	9,5	9,2	9,3	9,0	8,7	8,6	8,5	8,3	8,2	7,7
Portugal	29,2	30,5	31,6	32,9	33,1	32,4	32,9	32,1	32,0	31,2	30,9	29,6	29,7	29,3	27,0	26,0
Royaume-Uni	15,7	15,1	15,2	15,0	15,3	16,4	16,3	16,8	17,1	18,2	18,8	18,5	18,3	18,0	15,8	15,7
Europe	13,7	13,6	13,8	14,3	14,6	14,8	14,8	14,5	14,9	14,6	14,7	14,6	14,5	14,3	13,9	13,5

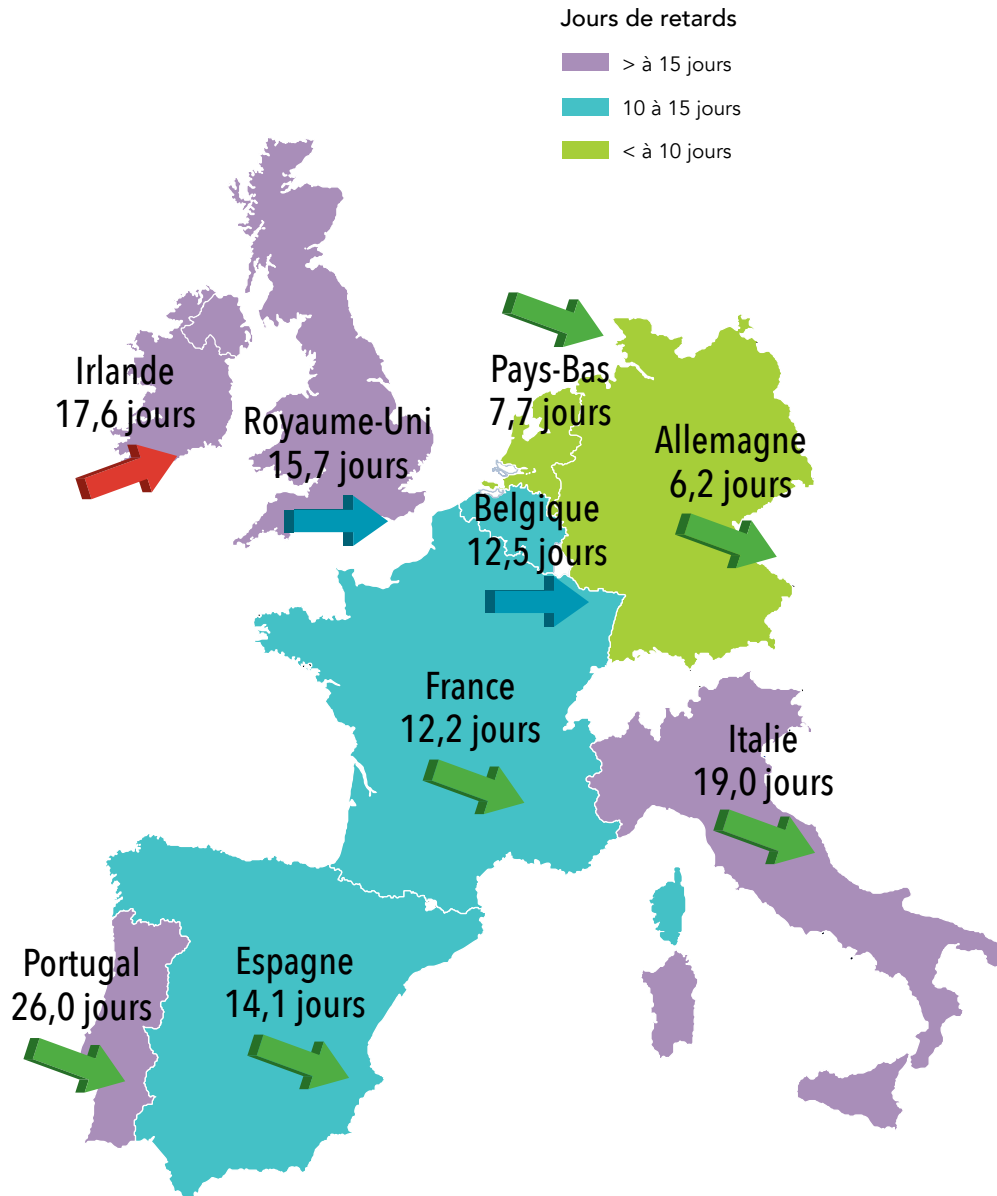
ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DEPUIS 10 ANS

(exprimés en jours de retards)



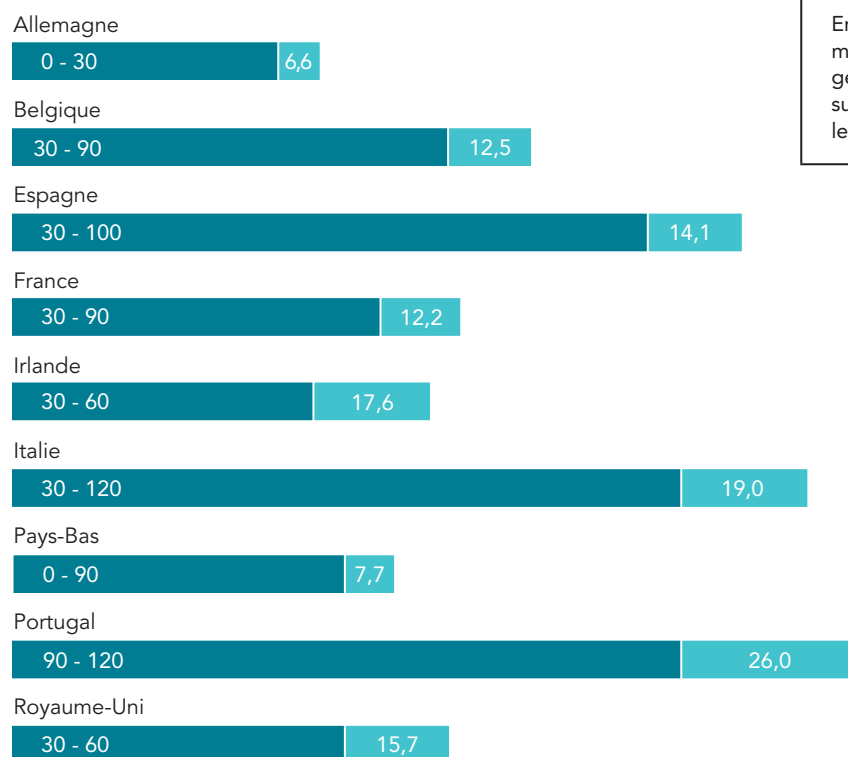
LES RETARDS DE PAIEMENT EN EUROPE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

source Altares



COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT EN EUROPE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

- Délais de règlement contractuels (jours)
- Retards de paiement (jours)

**À NOTER**

Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés.

En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30-50 jours dans les autres pays.

MÉTHODOLOGIE

DÉFINITION DU RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement, analysé par le programme DunTrade® du premier réseau mondial d'informations B to B : le D&B Worldwide Network dont Altares fait partie, se définit comme tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

C'est également la définition retenue par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le texte de refonte de la Directive 2000/35/CE. En effet, une nouvelle directive (directive 2011/7/UE) sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales a été adoptée le 16 février 2011, afin de protéger les entreprises européennes, et en particulier les PME, contre les retards de paiement, et de les aider à améliorer leur compétitivité.

LE PROGRAMME DUN TRADE®, UNE OBSERVATION FACTUELLE DE LA RÉALITÉ DES PAIEMENTS

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis plus de 45 ans aux États-Unis et 30 ans France et en Europe, le programme DunTrade®, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité-client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 200 millions d'expériences commerciales réelles sur le monde, dont 25 millions en Europe, et 3,9 millions en France. Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade®, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

RETARD DE PAIEMENT ET PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE

La Commission européenne insiste dans sa campagne de lutte contre les retards de paiement sur le fait que « *Dans toute l'Union européenne, il est courant de payer ses fournisseurs avec retard. Cette pratique est jugée acceptable car elle a peu de conséquences sur les consommateurs. Pourtant, les dégâts sont importants : chaque année, des centaines de milliers d'entreprises européennes font faillite parce qu'elles sont payées en retard. Les petites et moyennes entreprises sont les grandes victimes de ce phénomène qui est encore accentué pour les entreprises vendant à l'étranger* ».

Risque de défaillance et retards de paiement sont effectivement très clairs.

L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade®, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares. Le seuil des 30 jours de retard de règlement a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. À partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT

